



# Frais de notaire pour rachat part indivision successorale

Par **FF78**, le **11/01/2021** à **12:09**

Bonjour.

Je prévois de racheter la part de ma nièce ( à sa demande ) avec laquelle je suis en indivision successorale pour un appartement dont nous avons hérité à 50/50.

Valeur totale 110000 euros donc part de 55000 euros.

Je vois sur internet des taux différents (HT a-priori ) :

1,30% pour valeur de vente entre 17000 et 60000 euros .

2,50% sur le montant de la vente.

Quel est le bon taux et cela représente-t'il la totalité des frais ?

Merci par avance.

Cordialement.

François

.